

PARTI SOCIALISTE FRIBOURGEOIS

PROGRAMME DE CAMPAGNE

**AGIR ENSEMBLE
POUR FRIBOURG**

CONSEIL D'ÉTAT 2021

**PAR LES GROUPES DE TRAVAIL PARTICIPATIFS
CONDUITS PAR JEAN-FRANÇOIS SEIERT,
ALIZÉE REY ET VALÉRIE PILLER CARRARD**





Introduction

Ces derniers mois, les trois candidat-e-s socialistes au Conseil d'Etat fribourgeois, Jean-François Steiert, Alizée Rey et Valérie Piller Carrard ont mené une large réflexion en concertation avec des représentant-e-s de la société civile et en animant plusieurs groupes de réflexions thématiques. L'objectif de la démarche a été de faire remonter très concrètement des idées innovantes pour projeter le canton de Fribourg dans une nouvelle législature, en partant du terrain – des spécialistes des différents domaines, de l'ouvrière à l'infirmier, de l'écologue à la Professeure – et des acteurs concernés par différentes problématiques qui ont été regroupées en 9 domaines thématiques :

- Santé et qualité de vie
- Climat et environnement
- Cohésion sociale et égalité
- Politique familiale
- Education, recherche et formation
- Culture et sport
- Mobilité
- Economie, travail et agriculture
- Démocratie, institutions et territoire

Ce travail de fond a permis de cibler des problématiques cantonales importantes pour l'avenir du canton de Fribourg et de sa population. Les trois candidat-e-s socialistes au Conseil d'Etat ont surtout pu faire une synthèse de ces débats nourris et riches avec toutes les personnes qui ont participé à ces groupes, pour en tirer 80 propositions très concrètes à mettre en place ces prochaines années. Vous trouverez dans les pages qui suivent le fruit de leurs réflexions.

Ce catalogue de 65 propositions pour agir ensemble sur la politique cantonale complète l'engagement national du Parti socialiste en faveur de davantage de justice sociale dans notre pays, notamment pour une sécurité sociale forte, des services publics de qualité, une prévoyance vieillesse digne, durable et solidaire ainsi qu'une politique climatique ambitieuse.



Santé et qualité de vie

Le système suisse de santé doit garantir à chacune et à chacun, quel que soit son âge ou sa provenance, des prestations de santé efficaces et accessibles. Or, la charge des primes devient difficilement supportable voir insupportable pour un nombre de plus en plus important d'assuré-e-s, et les différences dans l'accès aux traitements s'accroissent. Nous devons remettre plus de solidarité dans le système : par un financement plus équitable de l'assurance de base, mais aussi par des prestations de santé suffisantes et de qualité pour toutes et tous. Enfin, la prévention reste l'un des meilleurs moyens pour limiter ou éviter l'exclusion sociale et lutter contre le fléau de la pauvreté.

Propositions et mesures concrètes

- Assurer à toutes les citoyennes et citoyens du canton des soins alliant proximité et qualité, avec des choix à faire sur ce qui peut être offert avec la qualité nécessaire au niveau des régions, du canton et sur le plan intercantonal – et avec une meilleure coordination entre le domaine stationnaire et le domaine ambulatoire.
- Plafonner la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire à 10% du budget de ménage comme le fait le canton de Vaud.
- Renforcer le financement des soins, pour augmenter les salaires du personnel hautement qualifié massivement engagé durant la période Covid et pour accorder plus de temps au contact avec les patientes et les patients.
- Améliorer l'offre en logements pour personnes âgées permettant à ces dernières de rester le plus longtemps possible chez elles tout en bénéficiant des soins nécessaires.
- Créer ou favoriser un guichet neutre permettant aux citoyennes et citoyens d'obtenir toutes les informations nécessaires en termes de santé et d'assurance-maladie.
- Renforcer la prévention, à tous les niveaux : un investissement ciblé dans ce domaine sous-doté permet d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes et de réduire les coûts du système de santé.
- Investir dans la santé, c'est aussi favoriser la qualité de vie, avec la nécessité d'une approche plus transversale des politiques publiques qui touchent à des domaines aussi variés que le bruit, la sécurité dans toutes ces dimensions ou encore les espaces naturels de ressourcement.



Crise sanitaire

La crise sanitaire des derniers dix-huit mois a eu des conséquences lourdes sur le plan humain, sanitaire et économique. Quelles que soient les solutions envisagées, elles doivent suivre un principe mis en avant par le Parti socialiste dès les premières semaines de la crise : ne laisser personne au bord du chemin et veiller à la situation des personnes les plus vulnérables. Dans les mois à venir l'Etat doit poursuivre et renforcer son engagement pour toutes les victimes de la crise, avec une attention particulière aux personnes actives dans la restauration, la culture et le tourisme.

La crise nous a montré que nous avons besoin d'un État fort, qui dispose de moyens suffisants pour supporter de telles situations, avec des soutiens financiers dont certains resteront encore nécessaires sur une durée importante et présupposent le maintien des ressources fiscales solidaires issues notamment de l'impôt direct.

Dans ce contexte, le personnel de la santé, qui travaille dans des conditions difficiles depuis l'an dernier pour sauver des vies, doit être enfin reconnu par une revalorisation des conditions de travail. Enfin, l'Etat doit accorder une plus grande attention aux conséquences indirectes de la crise (conséquences psychiques, problèmes scolaires, isolement/ manque de contacts, etc.).

Le canton doit par ailleurs prendre toutes les mesures qui permettront de pérenniser les effets positifs de la crise (redécouverte de la proximité dans toutes ses dimensions, possibilité de travail à distance là où cela permet de mieux concilier emploi et vie privée, renforcement de la mobilité douce, etc.).





Climat et environnement

Le climat se réchauffe, avec des effets inquiétants pour notre planète et pour l'humanité, et l'activité humaine y contribue de manière déterminante. Ce sont des faits. Le canton doit, comme tous les autres acteurs, renforcer massivement son engagement tant pour l'adaptation aux effets du réchauffement que pour réduire les émissions de CO². Cet engagement urgent doit constituer une priorité de l'action gouvernementale si nous voulons contribuer à laisser aux prochaines générations une planète en état au moins aussi bon que celle que nous avons héritée de la génération précédente. Les moyens prévus pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO² de 50% d'ici 2030 et pour atteindre la neutralité carbone en 2050 sont aujourd'hui largement insuffisants. Plutôt que d'être utilisées pour des cadeaux fiscaux aux personnes les plus aisées, les ressources de l'Etat doivent être engagées en priorité pour sa politique climatique.



Propositions et mesures concrètes

- Mettre en place un plan d'action cantonal pour l'installation de panneaux solaires sur les infrastructures (immeubles, parkings, murs anti-bruit, etc.).
- Accentuer l'aide à l'investissement pour les projets qui prévoient de couvrir des toits entiers avec des panneaux solaires ou de remplacer leur chauffage fossile par une combinaison panneaux solaires – pompe à chaleur.
- Renforcer le soutien aux particuliers et aux entreprises pour l'assainissement énergétique de leurs biens immobiliers.
- Augmenter l'offre en transports publics y compris par des infrastructures nouvelles là où cela permet un fort transfert modal vers une mobilité plus propre.
- Accélérer la mise en œuvre des infrastructures de mobilité douce en mettant à disposition non seulement les ressources financières, mais aussi les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets.
- Lancer un programme ambitieux d'investissement pour assainir le parc immobilier de l'Etat sur le plan énergétique.
- Elaborer un « plan cantonal bois » pour l'utilisation plus systématique du bois régional tant dans la construction que dans le chauffage.
- Augmenter les ressources pour renforcer la revitalisation des cours d'eau, la prévention contre les crues et la biodiversité.
- Mettre à disposition les ressources nécessaires pour accélérer la coordination des acteurs de l'eau (communes, environnement, agriculture, eau potable, production hydroélectrique) pour la gestion de l'eau par bassin versant.



Cohésion sociale et égalité

La crise sanitaire que nous vivons a mis au grand jour la précarité présente dans notre canton, qui était présente bien avant l'arrivée de la pandémie. L'élan de solidarité qui a vu le jour au sein de la population doit se poursuivre. C'est dans cet état d'esprit qu'il faut mettre en place des politiques sociales cantonales plus efficaces où les différents acteurs concernés collaborent pour trouver les meilleures solutions. Comme dans les autres cantons romands, le principe du remboursement de l'aide sociale doit être abandonné. Nous devons miser sur la formation et la réinsertion professionnelle pour que toutes les personnes dans la précarité puissent s'en sortir et vivre dignement.

Beaucoup de personnes n'osent pas ou ne savent pas qu'elles peuvent obtenir de l'aide. Il faut dès lors garantir un accès facilité à l'information et à l'aide ainsi que miser sur la prévention.

Le canton doit également se doter d'une politique cantonale du logement afin de garantir des logements de qualité et des loyers abordables pour toutes et tous.

Enfin, nous voulons pour ce canton une société plus égalitaire, plus inclusive et plus tolérante. L'égalité doit être une thématique traitée dans tous les domaines et toutes les formes de discriminations doivent être combattues.

Propositions et mesures concrètes

- Changer de paradigme en abandonnant le principe du remboursement de l'aide sociale.
- Harmoniser et offrir des prestations de l'aide sociale de qualité en renforçant la gouvernance et les ressources du canton dans un esprit de collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Développer des programmes cantonaux visant à la création et au subventionnement d'entreprises sociales et d'insertion, de mesures d'insertion sociale active et de programmes de formation de base et continue.
- Créer des guichets sociaux d'information et d'orientation dans chaque district afin de répondre d'une manière transversale à toutes les demandes sociales.
- Eviter la précarité numérique en maintenant des prestations en présentiel sans surcoûts et développer des permanences numériques (écrivain numérique) généralistes et/ou spécialisées.
- Augmenter les moyens attribués au fond cantonal pour l'emploi afin de garantir le financement de mesures cantonales, par exemple la mesure pour les jeunes Avenir 20-25 ou des mesures pour les personnes au chômage de plus de 55 ans.
- Mettre sur pied une politique cantonale du logement en favorisant le développement du logement coopératif afin de garantir une mixité sociale et des logements de qualité à loyers modérés.
- Renforcer les moyens du Bureau de l'égalité et de la famille afin de pouvoir lutter efficacement contre les discriminations liées au genre. Etendre son champ d'action en y intégrant les problématiques de l'homophobie et de la transphobie et en créant un observatoire des inégalités et des discriminations.
- Garantir une représentation équilibrée femmes-hommes dans l'administration et les organisations soutenues par le canton.
- Mettre à disposition gratuitement et en libre-accès les protections menstruelles dans les établissements scolaires et de formation du canton.
- Créer un centre de compétence «femmes famille Fribourg» afin de développer une politique globale et coordonnée dans ce domaine et d'assurer son application.





Politique familiale

Qu'elles soient « traditionnelles », en situation de séparation, recomposées, monoparentales ou encore arc-en-ciel, les familles fribourgeoises sont diverses. Peu importe leurs origines, leurs ressources financières ou leur composition, elles doivent toutes pouvoir trouver leur place dans notre société. Dès leur plus jeune âge, les enfants doivent pouvoir se socialiser.

Les possibilités de concilier vies professionnelle et familiale doivent aussi être améliorées. Conçues comme un service public, il est indispensable que les structures d'accueil extrafamilial soient renforcées et deviennent abordables et accessibles pour toutes les familles, indépendamment de leur lieu de résidence. Les femmes ne doivent plus avoir à choisir entre maternité et emploi.

Qu'elle ait pour origine la migration, le manque de formation, le manque d'intégration sociale ou la maladie, la pauvreté des familles est préoccupante. Un meilleur soutien des familles par la collectivité est indispensable. Tous les enfants de notre canton doivent pouvoir grandir dans des conditions décentes.

Propositions et mesures concrètes

- Garantir une égalité de traitement entre toutes les familles en prenant notamment garde à la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes qui risque d'accentuer les disparités entre les communes.
- Adapter l'offre des crèches ou des accueils parentaux de jour aux besoins concrets des familles, notamment avec des horaires et une offre proposée pas uniquement sur le lieu de domicile mais aussi sur le lieu de travail.
- Intensifier et soutenir les offres de formation à la parentalité (puériculture, conseils aux parents).
- Considérer l'accueil de la petite enfance comme un service public, en mettant en place une offre gratuite ou un système de bons pour une ou deux demi-journées dans une structure d'accueil.
- Instaurer un congé parental pour permettre une répartition plus égalitaire des tâches à la naissance d'un enfant et offrir aux familles un vrai choix pour s'organiser.
- Offrir des logements de qualité, abordables et adaptés aux familles.
- Développer une urbanisation en faveur des familles, avec la construction de quartiers intergénérationnels.
- Reconnaître les droits de l'enfant au sein de la communauté, notamment en tenant compte de son avis, en le faisant participer à la création de lieux de vie qui lui sont destinés.
- Encourager les communes dans la professionnalisation de l'accompagnement socioculturel de la jeunesse (travailleur social, médiateur, centre de jeunesse).
- Renforcer les structures en faveur de la protection de l'enfance et des enfants à besoins particuliers (plus de place dans les structures d'accueil, familles d'accueil, etc.)





Éducation, recherche et formation

Les jeunes ont droit à des chances égales dans le choix de leur formation et de leur profession, quel que soit leur sexe, leur niveau social, leur origine culturelle ou leur besoin spécifique. L'école doit leur offrir une excellente éducation de base et l'accès à un système de formation professionnel ou académique de haut niveau. Personne ne doit être laissé au bord du chemin. Chaque jeune doit obtenir un diplôme de Secondaire II professionnel ou général. L'éducation est un investissement et non une charge. Les moyens investis dans la formation doivent servir à toutes et tous : aux enfants de l'école obligatoire, aux étudiant·es et apprenti·es, aux jeunes des classes moyennes et populaires pour leur formation, à la recherche et aux hautes écoles, mais aussi à la formation continue, essentielle pour l'acquisition de compétences de base ou lors de reconversions professionnelles.



Les moyens investis dans la formation doivent servir à toutes et tous : aux enfants de l'école obligatoire, aux étudiant·es et apprenti·es, aux jeunes des classes moyennes et populaires pour leur formation, à la recherche et aux hautes écoles, mais aussi à la formation continue, essentielle pour l'acquisition de compétences de base ou lors de reconversions professionnelles.

Propositions et mesures concrètes

- Renforcer l'inclusion en créant des incitations par des ressources financières supplémentaires, en se donnant les moyens d'atteindre cet objectif et en renforçant les équipes pluridisciplinaire (logopédie, travail social, médiation) afin d'assurer un meilleur suivi des enfants.
- Créer des postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires.
- Renforcer la langue partenaire en créant des incitations supplémentaires pour les classes bilingues, en favorisant les projets d'apprentissage par immersion, en faisant la promotion du bilinguisme dans l'enseignement, notamment via les échanges linguistiques de classes à l'intérieur et à l'extérieur du canton (Movetia).
- Mener une étude sur l'illettrisme numérique, afin de préparer une stratégie de lutte contre ce phénomène qui conduit à l'exclusion sociale.
- Soutenir les projets d'établissement (école obligatoire, secondaire 2, tertiaire) qui promeuvent l'éducation au développement durable.
- Soutenir les jeunes qui rencontrent des difficultés entre fin du CO et l'obtention d'un CFC/AFP, par des mesures de transition et un accompagnement durant la formation duale (par exemple via le programme FORJAD).
- Evaluer la possibilité d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.
- Promouvoir le paysage éducatif sur l'ensemble du territoire cantonal.
- Renforcer la valorisation de la formation professionnelle (orientation professionnelle, stages de découvertes, SwissSkills) et soutenir les entreprises formatrices.
- Augmenter le montant des bourses d'étude par bénéficiaire.
- Poursuivre les investissements dans nos hautes écoles et nos instituts de recherche, pour faire de Fribourg un pôle dans les domaines de l'industrie, de la création d'entreprises et des nouvelles technologies.



Culture et sport

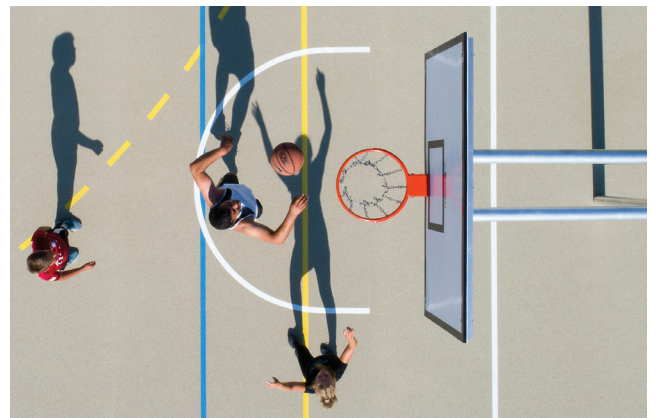
La culture et le sport forment le véritable ciment du vivre ensemble. Ils sont aussi le moyen pour des personnes d'origine très différentes de se rencontrer. Les restrictions liées à la pandémie de coronavirus nous ont fait réaliser à quel point se rassembler fait partie de notre ADN. Les acteurs et actrices du secteur culturel sont aussi les principales victimes de cette crise. Il est indispensable de les soutenir pour éviter un appauvrissement culturel.

La culture et le sport méritent une attention et un développement particuliers, aussi parce qu'ils sont créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. La collectivité doit s'engager et soutenir les manifestations culturelles et sportives locales, la promotion des artistes, sportifs et sportives fribourgeois. L'aide à la création doit être une priorité du canton. Les infrastructures culturelles et sportives doivent aussi être adaptées à la croissance démographique du canton, et rendues accessibles à toutes et tous.

Comme d'autres éléments essentiels à l'équilibre de la personne, le sport est source de plaisir et de satisfaction dans la vie quotidienne. Pratiqué au niveau amateur ou professionnel, le sport est un loisir pour une majorité de la population. Il n'y a pas lieu de rechercher la compétitivité à tout prix, et il est important que l'offre des sports demeure étoffée pour toute la population.

Propositions et mesures concrètes

- Renforcer l'accessibilité de la culture (tarification, mobilité, médiation culturelle).
- Revaloriser les conditions de travail des professionnel·les du domaine de la culture.
- Affirmer la culture comme un pôle de développement stratégique pour le rayonnement du canton de Fribourg.
- Renforcer les liens entre l'école et les milieux culturels.
- Créer un fonds cantonal pour les garanties de déficit des projets culturels.
- Créer des classes sports, arts et formation (SAF) spécifiques, comme dans les cantons de Vaud et de Berne, via les clubs d'élite fribourgeois (basket, volley, natation, football, hockey, athlétisme, etc.).
- Créer des postes d'animateurs et animatrices de quartier pour favoriser la pratique sportive, encore plus dans les quartiers dits « dortoirs », afin de lutter contre le décrochage des activités sportives en raison de la pandémie.
- Soutenir financièrement le développement des infrastructures sportives, favoriser leur rénovation ou leur construction.
- Assurer une meilleure coordination interrégionale pour un développement harmonieux des infrastructures sportives dans le canton de Fribourg.
- Favoriser la natation pour tous les élèves et pour les adultes, vu que c'est l'un des rares sports qui se pratique à tout âge.





Mobilité

En comparaison avec d'autres cantons, les transports publics et la mobilité douce restent les parents pauvres de la mobilité dans le canton de Fribourg, même si des progrès ont été réalisés depuis quelques années. Tant la protection du climat que l'utilisation des ressources naturelles dans un sens de responsabilité face aux générations futures imposent une plus forte priorité pour le renforcement des transports publics et de la mobilité douce dans l'action de l'Etat. Cela permettra aux personnes des centres et des agglomérations de se déplacer de manière plus efficace et, par ailleurs, aux personnes des régions périphériques pour lesquelles la voiture restera souvent le seul moyen efficace de déplacement de disposer de voies de trafic plus fluides.

Propositions et mesures concrètes

- Renforcer de manière durable l'utilisation des transports publics.
- Introduire de manière systématique la cadence à la demi-heure sur tous les grands axes ferroviaires et routiers, la cadence au quart d'heure pour les axes ferroviaires des agglomérations et une cadence à 7 minutes et demie sur les grands axes de bus des agglomérations. L'Etat doit entreprendre au plus vite, avec les communes concernées, les travaux d'infrastructures nécessaires à la fiabilité de ces moyens de transport.
- Prévoir sur l'ensemble du canton des interfaces entre les différents modes de transports (parkings d'échange, vélostations, etc.), afin de répondre aux besoins d'une population qui se déplace au quotidien avec plusieurs moyens de transports différents.
- Créer les outils nécessaires pour pouvoir baisser le coût notamment des transports publics pour les jeunes, les personnes âgées, les familles ou d'autres groupes de personnes, alors que les transports publics sont souvent encore trop chers en comparaison avec d'autres moyens de déplacement.
- Veiller à ce que des services publics de base tels que des guichets postaux restent atteignables pour tout le monde, en adaptant l'offre en mobilité aux besoins de la population.
- Accélérer la mise en œuvre du Plan sectoriel vélo, en collaboration avec les communes concernées, pour mettre à disposition des voies cyclables sûres et efficaces et exploiter tout le potentiel de l'utilisation du vélo sur tout le territoire cantonal.
- Renforcer l'investissement de l'Etat dans la mise à disposition de la fibre optique dans tous le canton – ce qui peut par ailleurs réduire les besoins en antennes aujourd'hui souvent très contestées par la population concernée. De plus, l'organisation de la mobilité passe aussi par la possibilité d'effectuer certaines tâches à distance, aussi pour les personnes habitant en périphérie.





Economie, travail et agriculture

L'économie doit être au service de l'humain. Le tissu économique fribourgeois est composé essentiellement de PME. Un soutien à une production locale, innovante et durable est donc essentiel. La collaboration avec les hautes écoles présentes sur le territoire cantonal doit être renforcée, afin de développer de nouvelles technologies, créer des emplois et répondre aux besoins de qualifications de l'industrie.

Notre économie doit développer des places de travail diversifiées, proposant des conditions de travail décentes et permettant à chacun et chacune d'être autonome et de s'intégrer dans la société. Enfin, notre tradition agricole doit être maintenue en se rapprochant de la nature et en devenant plus respectueuse de l'environnement, et plus durable en favorisant les circuits courts.



Notre économie doit développer des places de travail diversifiées, proposant des conditions de travail décentes et permettant à chacun et chacune d'être autonome et de s'intégrer dans la société. Enfin, notre tradition agricole doit être maintenue en se rapprochant de la nature et en devenant plus respectueuse de l'environnement, et plus durable en favorisant les circuits courts.

Propositions et mesures concrètes

- Instaurer un salaire minimum : seul·es 50% des employé·es fribourgeois·es sont soumis·es à une convention collective de travail. Le salaire minimum cantonal doit permettre de garantir un minima à toutes et tous et de lutter contre la précarité des travailleurs et travailleuses.
- Assurer l'égalité salariale en modifiant la législation (LEMT et REMT) pour permettre d'effectuer des contrôles de toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, et de sanctionner en cas d'inégalité salariale constatée. Parallèlement, lancer une campagne cantonale pour promouvoir l'égalité salariale.
- Encourager la conclusion de conventions collectives de travail pour les branches qui en sont dépourvues, notamment dans les EMS, les soins à domicile et les cliniques, ainsi que dans le commerce de détail.
- Mettre en place des bons de formation continue et soutenir à la formation continue durant toute la carrière des travailleurs et des travailleuses pour garantir l'adéquation entre les compétences des employé·es et les besoins futurs de l'économie ainsi que lutter contre la précarité numérique.
- Marchés publics : développer des critères d'adjudication positifs (égalité salariale, durabilité) pour soutenir nos entreprises locales, intégrant et formatrices.
- Rendre les agriculteurs plus indépendants de la grande distribution en favorisant les circuits courts, en soutenant les transformateurs qui travaillent à petite échelle et en favorisant les modèles régionaux.
- Le changement climatique créera de plus en plus de difficultés dans la production agricole. Il faut mettre en place un système d'agriculture solidaire en instaurant une assurance ou une aide intempéries pour les agriculteurs et agricultrices.
- Imposition des entreprises : il faut aligner la fiscalité des entreprises au minimum proposé par le G20 sur le plan mondial et adopter une stratégie collective en Suisse romande.



Démocratie, institutions et territoire

Notre démocratie doit être plus inclusive, plus équilibrée et plus participative. La crise que nous vivons a démontré que beaucoup de personnes voulaient s'investir et s'impliquer pour le bien de la collectivité. En donnant l'espace et les moyens nécessaires et en étendant certains droits politiques, on place les habitants et habitantes de ce canton au centre des préoccupations.

Par ailleurs, la population est en droit d'attendre un meilleur contrôle des tâches et des prestations publiques.

Enfin, il est important de maintenir des autorités communales proches et répondant aux besoins de la population et de développer les régions du canton en tenant compte de leurs spécificités.

Propositions et mesures concrètes

- Parité dans les listes électorales : chaque liste doit comporter au moins 40% de candidats de chaque genre et tenir compte des minorités.
- Prévoir un budget participatif du canton pour les projets citoyens d'utilité publique.
- Mieux ancrer l'éducation politique dans les programmes scolaires.
- Étendre les droits politiques au niveau cantonal pour les étrangers/ères détenteurs d'un permis C et octroyer le droit de vote dès 16 ans.
- Interdire la rémunération des récoltes de signatures.
- Renforcer le soutien aux élu-es communaux en mettant à disposition des moyens supplémentaires en terme de formation des élu-es et en mettant en place un système de mentorat ou de personnes ressources ayant de l'expérience au niveau communal.
- Favoriser les synergies au sein et entre les districts et favoriser les fusions de communes avec une aide financière plus conséquente du canton.

